

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ANTENNE AMONT

Reconstruction du déversoir de Chazotte



- Note explicative -

SOMMAIRE

NOM ET ADRESSE DU DEMANDEUR.....	2
LOCALISATION DU PROJET	3
NATURE DU PROJET ET LOI SUR L'EAU	4
1 LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT.....	5
1.1 LE CADRE REGLEMENTAIRE DU SITE.....	5
1.2 ÉLÉMENTS METEOROLOGIQUES.....	6
1.3 RESEAU HYDROGRAPHIQUE, FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE ET ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES	7
1.4 ASPECTS HYDROGEOLOGIQUES	7
1.5 LA SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE ET L'ENJEU PAYSAGER DU SITE	7
2 LE PROJET.....	9
2.1 DIAGNOSTIC	9
2.2 PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT.....	10
3 PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES LORS DES TRAVAUX.....	11
4 INCIDENCES DU PROJET	12
4.1 INCIDENCE SUR LA RESSOURCE EN EAU	12
4.2 INCIDENCE SUR LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE.....	12
4.3 INCIDENCE SUR LES BIENS, LES PERSONNES ET LES USAGES	13
4.4 INCIDENCE SUR LE PATRIMOINE NATUREL.....	13
4.5 INCIDENCE PAYSAGERE	13
4.6 INCIDENCE SUR LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES	13
5 NATURA 2000.....	14
5.1 CARACTERISATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE	14
5.2 INCIDENCE DU PROJET SUR LES HABITATS PRIORITAIRES	15

DEMANDEUR

(Suite au transfert de compétence en date du 1^{er} janvier 2011)

Communauté de Communes du Pays Buriaud
24 Avenue de la République 17770 BURIE

Tél : 05 46 94 99 73
Fax : 05 46 94 28 83
cc.burie@wanadoo.fr

Représentée par :

M. Christian FOUGERAT, Président

OBJET :

RECONSTRUCTION DU DEVERSOIR DE CHAZOTTE
Commune de LE SEURE 17770

Renseignements administratifs :

CDC du Pays Buriaud
24 Avenue de la République 17770 BURIE
Tél : 05 46 94 99 73 Fax : 05 46 94 28 83
cc.burie@wanadoo.fr

Renseignements techniques :

SYMBA
4 Place du Château d'eau – BP 35
17160 MATHA Tél : 05 46 58 62 64 Fax : 05 46 58 62 21
alice.perron@symba.fr

LOCALISATION DU PROJET

Le déversoir de Chazotte est situé sur la commune de Le Seure à la limite du département de la Charente (au Nord de Mesnac).

Extrait de la carte IGN : Cf. pièce n°1 plan de situation

NATURE DU PROJET ET LOI SUR L'EAU

Le déversoir de Chazotte est un petit ouvrage en béton construit sur un bras de décharge connecté au Veyron. Cet ouvrage a subi les assauts du temps ; aujourd'hui l'eau le contourne de chaque côté et une partie importante de la rivière de Chazotte s'écoule dans le Veyron (tous deux affluents de l'Antenne), ce qui pose des problèmes de débit à l'aval, notamment au niveau du seuil créé par le siphon du Fossé du Roy.

Afin de maîtriser le débit de cette fuite et de limiter la progression du contournement de l'ouvrage, il est nécessaire de remplacer l'ouvrage par un seuil rustique qui garantirait une lame d'eau suffisante dans la Chazotte aval tout en maintenant un écoulement dans le bras de décharge. De même, les berges de la rivière de Chazotte jouxtant l'ouvrage se sont érodées, un confortement en génie végétal est donc envisagé.

De par leur nature, les travaux projetés sont soumis au décret 2007-397 du 22 mars 2007 du Code de l'Environnement relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration décrites dans la Loi sur l'eau. Le champ d'application des rubriques de la nouvelle nomenclature définie aux articles R.214-1 et suivants du Code de l'environnement, est applicable au dit projet pour une **procédure de déclaration**, d'après :

- la rubrique 3.1.1.0. : *installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à la continuité écologique entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation.*
- la rubrique 3.1.2.0. : *installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion des canaux artificiels, sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m.*
- la rubrique 3.1.5.0. : *installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens.*

Le projet s'inscrit également au sein du site d'intérêt communautaire de la Vallée de l'Antenne. Le présent document fait office de notice d'incidence du dossier de déclaration et du site Natura 2000.

1 LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

1.1 LE CADRE REGLEMENTAIRE DU SITE

✓ Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux d'Adour-Garonne et le schéma piscicole

Dans le cadre de l'application du SDAGE et du Plan de Gestion des poissons migrateurs Garonne-Dordogne-Charente (arrêté le 22 décembre 1995), l'Antenne a été proposée comme axe migrateur sans précision d'espèces (résultats de l'étude des potentialités piscicoles des bassins de la Charente et de la Seudre pour les poissons migrateurs). L'Antenne est une rivière classée en première catégorie piscicole.

Le SDAGE 2010-2015 intégrera les objectifs de la DCE et du SDAGE précédent dont les orientations seront poursuivies et renforcées dans l'objectif de rétablir progressivement les équilibres écologiques des milieux aquatiques et de leur biodiversité.

D'après le Schéma Départemental à vocation piscicole de la Charente-Maritime, l'Antenne, au niveau de Le Seure, présente une problématique d'eutrophisation (présence d'algue filamenteuse) qui conditionne et fragilise son assez bonne qualité hydrobiologique. Du point de vue piscicole, le peuplement se caractérise par une population d'anguilles de qualité, alors que le reste du peuplement est perturbé et est dominé par le brochet (niveau typologique : B7 perturbé). Les étiages sévères et les phénomènes d'eutrophisation sont à l'origine de cette évolution.

Entre autres objectifs, le SDVP recommande le maintien du couvert végétal arborescent, la préservation d'habitats piscicoles (sous berges, faciès divers...) et la restauration de la végétation des berges. Les travaux doivent tenir compte de ces préconisations.

✓ Zonages environnementaux Cf. pièce n°6 : zonages environnementaux

Le site d'étude appartenant au périmètre du SIC de la Vallée de l'Antenne (FR5400473), une prise en compte du milieu au titre de Natura 2000 est nécessaire. Au total, le SIC totalise une superficie de 1208 ha donc 46 % en Charente-Maritime, le reste en Charente. Le DOCOB a été validé le 12 février 2004.

Le zone d'étude est également comprise dans les ZNIEFF de type I n°467 et de type II n°869 « Vallée de l'Antenne ».

Cette richesse écologique doit être prise en compte dans le choix des techniques utilisées lors des travaux de reconstruction du déversoir et de l'aménagement des berges limitrophes.

✓ Statut du déversoir

Le Règlement d'eau du Moulin de Chazotte indique que l'usine ne possède pas de déversoir à proprement parlé. Au niveau des documents cadastraux actuels, le déversoir n'apparaît pas non plus.

Quant-au bras de décharge, il est mentionné sur le cadastre Napoléonien datant du 8 novembre 1817.

1.2 ÉLÉMENTS MÉTÉOROLOGIQUES

Le climat est de type océanique à influence méditerranéenne. Il est caractérisé par des hivers doux avec un faible nombre de jours de gelée, des printemps pluvieux et des étés secs à net déficit hydrique. Avec 2300 heures par an, l'ensoleillement est l'un des plus élevés du littoral atlantique français. Les données suivantes proviennent de la station météorologique de La Rochelle¹.

✓ Les températures

La température moyenne annuelle est de 12.4°C avec des valeurs moyennes maximales en juillet et août de l'ordre de 23°C et des minima en janvier d'environ 3°C.

✓ Les précipitations

La moyenne interannuelle de précipitations est de 767.4 mm

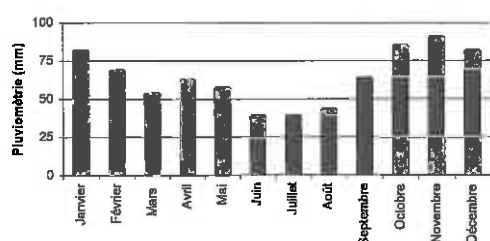


Figure 1 : Pluviométrie mensuelle moyenne sur La Rochelle

✓ Les vents

En fréquence moyenne annuelle, les vents de secteur océanique Sud-ouest à Nord-ouest dominant (> 40 % des cas). Ce sont surtout des vents forts. Le secteur Nord-est à Sud-est (vent de terre) est un secteur secondaire (≈30% des cas), dont la fréquence est importante pour les vents faibles à modérés. La majorité des vents de 6 à 7 Beaufort (39 à 61 km/h) proviennent aussi du quadrant Sud-ouest à nord-ouest.

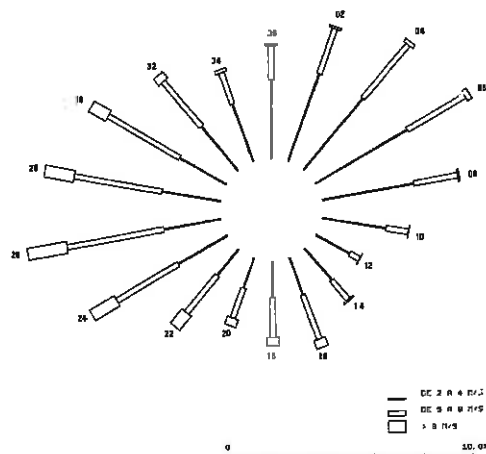


Figure 2 : Rose des vents à La Rochelle

¹ Météo France, données 1947 / 1996

1.3 RESEAU HYDROGRAPHIQUE, FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE ET ACTIVITES SOCIO-ECONOMIQUES

Cf. pièce n°2 : plan schématique du réseau

L'**Antenne** est un affluent de la rive droite de la Charente qu'elle rejoint en aval de la ville de Cognac. Les principales ressources de son lit majeur en sont la céréaliculture et la vigne. Des plantations de peupliers et quelques prairies naturelles inondables complètent l'ensemble. La rivière mesure 48,3 km de long pour un bassin versant de 425 km² qui s'étend sur les départements de Charente-Maritime et Charente. En Charente, elle reçoit un apport constant (sources ou résurgences) qui lui permet l'été de garder un certain débit malgré les assecs de son cours amont. Au nord de Prignac, les lits mineurs de l'Antenne et de ses principaux affluents qui traversent des terres hautes agricoles (céréales et vignoble dans une moindre mesure) sont longtemps à sec en saison estivale.

La **Chazotte**, qui mesure 12,4 km de long, n'est autre qu'un des nombreux bras de l'Antenne. C'est au niveau du clapet de « Chez les Roux » que le bras principal, l'Antenne, se sépare du bras secondaire, la Chazotte, considérée alors comme un de ses affluents. De même le **Veyron** est un petit affluent de l'Antenne ; Mesnac est le lieu de la confluence entre l'Antenne et le Veyron.

Le **déversoir** de Chazotte est situé à 150m de la limite des départements 16 et 17. Il est placé dans un virage rive gauche de la rivière de Chazotte sur un petit bras de décharge connecté au Veyron. Auparavant, ce bras n'était alimenté qu'en période de crue ; les cotes du déversoir étant les mêmes que les terrains attenants. Il a été construit pour garantir une lame d'eau dans le cours d'eau principal qu'est la Chazotte, même en période d'étiage. Les fuites favorisent aujourd'hui l'alimentation du Veyron au détriment de la Chazotte, à savoir que le Veyron est déjà connecté par ailleurs à quelques uns des nombreux bras de l'Antenne.

1.4 ASPECTS HYDROGEOLOGIQUES

Les cours de l'Antenne, de la Chazotte et du Veyron resserrés dans les calcaires portlandiens se ramifient en aval, au niveau des assises marneuses et se fraie ensuite un étroit chenal à travers la côte crétacée. Les vastes vallées de l'Antenne (de 2 à 6 m d'altitude relative) indiquent la grande instabilité de ce petit cours d'eau. Les marnes portlandiennes du Pays-Bas se manifestent par des terres profondes, argileuses et très légèrement sableuses.

1.5 LA SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE ET L'ENJEU PAYSAGER DU SITE

Cf. pièce n°6 : zonages environnementaux

Dans le secteur :

Le projet s'inscrit dans un secteur à forts enjeux environnementaux. Cette sensibilité s'illustre par l'inscription du site dans les périmètres suivants :

- **SIC n°71 de la Vallée de l'Antenne** : Il s'agit d'un des sites alluviaux régionaux les mieux conservés avec, notamment des surfaces encore importantes couvertes par

l'aunaie-frênaie inondable parcourue par un dense chevelu de bras secondaires de l'Antenne. L'Antenne est une petite rivière à courant moyen, sa ripisylve est spatialement étendue alternant avec des mégaphorbiaies, des roselières et des magnocariçaie. Son intérêt faunistique est très élevé avec la présence simultanée de la Loutre et du Vison d'Europe qui occupent de manière permanente les milieux aquatiques et rivulaires du site, d'une guildes diversifiée d'amphibiens et d'invertébrés rares comme la Rosalie des Alpes mais aussi d'espèces piscicoles d'intérêt communautaire comme le Chabot, la Lamproie de rivière et la Lamproie de Planer.

- ***ZNIEFF de type I n°467 et de type II n°869 de la Vallée de l'Antenne*** : La zone concerne une petite vallée alluviale de région calcaire composée d'un ensemble de bois humides, de prairies marécageuses et de roselières bordant l'Antenne et ses multiples bras secondaires. La zone s'enrichit d'une flore et d'une faune remarquable (Musaraigne aquatique, Loutre et Vison d'Europe).

Sur le site du déversoir :

Enjeux Natura 2000 locaux : les habitats concernés sont les eaux eutrophes et les forêts alluviales à aulnes et à frênes (cf. *partie 5.1.2*). Quelques espèces d'intérêt communautaire inféodées au milieu alluvial sont susceptibles d'être présentes sur le site comme la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe, la Rosalie des Alpes,... Autant d'espèces et d'habitats qu'il est important de prendre en compte pendant les travaux.

Au niveau du déversoir, la Chazotte et le Veyron sont entourés majoritairement par des boisements alluviaux et quelques peupleraies. Il s'agit d'un secteur boisé bien préservé. Les rivières sont de faible débit et ont tendance à s'eutrophier.

Le rôle du déversoir est de conditionner le niveau d'eau dans la Chazotte à l'étiage, il est donc nécessaire de le reconstruire pour préserver la rivière.

Actuellement, les brèches apparues aux extrémités du déversoir ont créé une alimentation continue du bras de décharge favorisant l'installation d'un écosystème aquatique. Cette zone peut potentiellement servir de corridor et d'habitats pour certaines espèces végétales et animales. Il est donc nécessaire de conserver, lorsque la lame d'eau le permet, un écoulement dans le bras de décharge et d'assurer la franchissabilité piscicole entre les deux rivières puisqu'aujourd'hui elle se fait sans obstacle.

Dans l'ensemble, le site autour de l'ouvrage présente un caractère paysager et environnemental intéressant qu'il est nécessaire de préserver.

2 LE PROJET

2.1 DIAGNOSTIC

Cf. pièce n°3 : situation actuelle - plan de masse, coupes et élévations

L'ouvrage et les berges :

Le déversoir actuel, un ouvrage en béton d'environ 6 ml, est contourné de chaque côté et même au-delà des palplanches qui lui ont été ajoutées pour tenter de le raccorder aux berges. Une partie du débit de la rivière de Chazotte s'écoule donc vers le Veyron, même en période de basses eaux. Le Veyron est alimenté par ailleurs pas les nombreux bras de l'Antenne.

Afin de diminuer le débit de cette fuite et de limiter la progression du contournement de l'ouvrage, il conviendrait d'entreprendre sa réhabilitation. Vu son état de dégradation, il est plus judicieux d'entreprendre sa reconstruction complète en lui assurant une emprise plus large que l'actuelle.

Les berges de la rivière de Chazotte ont suivi l'érosion du déversoir sur lequel elles viennent se raccorder. Si rien n'est entrepris, de nouvelles coupures de terrain sont à prévoir avec le risque d'un nouveau contournement d'ouvrage.

Fonctionnement hydraulique du secteur étudié :

Les observations du fonctionnement hydraulique du secteur étudié nous donnent plusieurs précisions :

- à l'étiage, la lame d'eau de la Chazotte passe en majorité par les brèches du déversoir, créant ainsi une insuffisance de masse d'eau dans la rivière principale.
- en hiver, les brèches du déversoir ont une incidence très limitée sur la lame d'eau de la Chazotte ; les cotes de plan d'eau de la Chazotte sont identiques à l'amont et à l'aval du déversoir.
- le plan d'eau de la Chazotte est relativement plat entre le Pont de Chez les Roux et le siphon du Veyron (825 m), il oscille entre 13.05 et 13.03 m NGF. Par contre du siphon au pont de Mesnac (225 m), il passe de 13.03 m à 12.92 m NGF. Cet abaissement du plan d'eau influence directement le niveau d'eau sur le siphon du Fossé du Roy. Ajouté à cela, les fuites au niveau du déversoir de Chazotte, et la rivière subit des pertes hydrauliques à l'aval, principalement à l'étiage.

L'objectif de l'ouvrage neuf est de soutenir le débit d'étiage de la Chazotte. Il est donc nécessaire de caler la cote de l'ouvrage pour qu'il remplisse sa fonction en période de basses eaux tout en garantissant un écoulement dans le bras de décharge le reste de l'année. Pour ce faire, un diagnostic des ouvrages a été réalisé à l'amont et à l'aval de ce seuil. Il montre que le niveau d'eau de la Chazotte est influencé par les deux radiers transversaux (*) et plusieurs ouvrages situés sur ses affluents (*cf. pièce n°4 et tableau page suivante*).

Dénomination	Distance cumulée	Cotes des ouvrages (en m NGF)	Cotes du plan d'eau	Autres informations
Siphon du fossé du Roy *	0 m	12.71 (dessus siphon)	12.90	13.13 m NGF (laisses des hautes eaux)
Pont de Mesnac	400 m	15.332 (NGF 112)	12.92	
Siphon du Veyron	625 m	12.59 (dessus siphon)	13.03	
			13.04	
Déversoir de Chazotte (rive G)	865 m	13.27 à 13.31	13.04 amont 12.93 aval	
			13.05	
Déversoir (rive D)	960 m	13.31	à sec	Fuites aux extrémités
2 déversoirs successifs (rive D)	1 000 m	13.25 et 13.26	à sec	1 ^{er} dégradé 2 ^{ème} étanche
			13.045	
Clapet de Chez les Roux sur l'Antenne	1 450 m	12.90		
Pont de Chez les Roux sur l'Antenne *	1 450 m	12.40 (radier)	13.05	

L'ensemble des *déversoirs* est calé à une cote comprise entre 13,25m et 13,31m, ce qui compromet grandement la circulation de l'eau dans les biefs aval même en période hivernale (si l'on considère la laisse des plus hautes eaux d'hiver à 13,13m).

En période estivale, les fuites dans les déversoirs étant calées au-dessus de la cote d'étiage (hormis le déversoir de Chazotte), leur incidence est limitée sur le niveau d'eau de la Chazotte.

Ces constats ont permis de confirmer que les brèches dans le déversoir étudié sont la cause principale du manque d'eau dans la Chazotte en période d'étiage (mise à part les prélèvements ou pompages d'eau sur son cours).

La reconstruction du déversoir doit être calée à une cote garantissant une cote d'étiage de la Chazotte à 12.81 m NGF au niveau du fossé du Roy, tout en assurant l'alimentation du bras de décharge au-delà.

2.2 PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

Cf. pièce n°5 : projet - plan de masse, coupes et élévations

L'UNIMA propose de caler le déversoir à 13.31 m NGF comme initialement (cote des terrains limitrophes) en créant une encoche de 1,5 m de large et calée à 12.94 m NGF (face au lit du bief aval). Cette encoche alimentera le bras de décharge une grande partie de l'année, ses dimensions ont été calculées de manière à obtenir le débit de fuite existant avant travaux c'est à dire 0.1 m³/s (débit de novembre 2009). Des encoches à madriers pourront être mises en place afin d'affiner les niveaux d'eau dans la Chazotte

L'ouvrage réalisé sera ensuite noyé dans un enrochement amont/aval saillant maintenu par des pieux, aménagement qui permettra de créer un substrat rugueux favorable à la remontée piscicole.

Le projet prévoit également le confortement des berges par une technique issue du génie végétal.

D'une manière générale, les travaux se décomposent comme suit :

Travaux sur ouvrage :

- démolition de l'ouvrage actuel et évacuation,
- mise en place d'un rideau de palplanches métalliques de longueur 2,50 ml et arasées à la cote de l'ancien ouvrage sur les bords.
- Création d'une encoche de 1,50 m face au bief aval et calée à 12.94m NGF. Le diagnostic des fuites a permis d'estimer le débit de fuite à maintenir à 200 l/s, ce qui représente une brèche de 1,50 m de large sur 37 cm de haut (section calculée avec la formule d'Engels).
- réalisation d'une pente douce en enrochement non cimenté de calibre 400/600 kg de part et d'autre du déversoir,
- bétonnage grossier de l'enrochement uniquement en crête d'ouvrage au niveau des palplanches,
- mise en place de pieux en châtaignier en pied d'enrochement amont/aval pour maintien des blocs,
- apport de terre végétaleensemencée recouverte d'une toile coco pour reconstitution des berges attenantes à l'ouvrage.

Travaux sur berges :

- terrassements préparatoires des pieds de berges,
- mise en place de pieux en châtaignier Ø160/200 longueur 2,50m et espacés tous les 70cm sur une longueur totale de 30ml,
- réalisation d'un tressage de branches de saules vivantes entre les pieux sur une hauteur de 40cm,
- réalisation d'un piquetage serré pour raccordement du génie végétal à l'ouvrage,
- mise en place d'un géotextile tissé derrière les pieux pour la tenue des remblais,
- apport de terre végétale recouverte d'une toile coco pour reconstitution finale des berges.

Sans connaissance précise du sous-sol, des pré-trous exécutés à l'aide d'une tarière montée sur mini-pelle sont prévus pour la mise en place et le battage de l'ensemble des pieux bois.

3 PRECAUTIONS ENVIRONNEMENTALES LORS DES TRAVAUX

✓ Mise hors d'eau de la tache de travail

Les travaux se feront en période d'étiage. Si nécessaire, l'assèchement de la tache de travail se fera à l'aide d'un cordon de terre amont du bief. Le batardeau sera mis en place pour une durée de 2 semaines. L'écoulement entre les deux rivières sera assuré par un tuyau Ø400. Seule la tache de travail autour de l'ouvrage sera asséchée. Les éventuels poissons piégés devront être relâchés dans leur milieu naturel.

✓ Période et durée des travaux

Il faut compter environ 1 mois de travaux. Pour les opérations de génie civil, les travaux doivent se faire en période des plus basses eaux. Pour le génie végétal, les travaux

doivent être réalisés en période de végétation, c'est-à-dire au printemps ou en automne, afin de garantir la reprise des plants.

Les services de la DISE et de l'ONEMA seront avertis 15 jours avant l'entame des travaux et seront conviés aux réunions de chantier.

✓ Accès au chantier

L'accès se fera par la RD 120 puis par la route communale menant à Mesnac au sud. Ensuite on accède au déversoir par une peupleraie située sur la droite juste avant Mesnac (aucun arbre ne gêne l'accès).

✓ Matériel et engins

Des précautions devront être prises vis-à-vis de l'utilisation d'engins mécaniques (pelle hydraulique, camion...) à proximité du cours d'eau. Le stockage du matériel et des carburants devra être effectué sur une zone aménagée à cet effet, interdisant toute possibilité de lessivage et de ruissellement vers le milieu naturel. En cas de pollution accidentelle, le décapage de la zone polluée sera effectué et les produits extraits seront menés vers une filière de traitement adaptée.

4 INCIDENCES DU PROJET

4.1 INCIDENCE SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'objectif de la reconstruction du déversoir est de garantir une lame d'eau plus importante à l'étiage dans un des biefs principal de l'Antenne, la Chazotte.

A l'étiage, le Veyron est alimenté par une multitude de bras déviés de l'Antenne, le bras de décharge de la Chazotte en apporte une infime partie. Ce bras sera uniquement coupé à l'étiage, le reste de l'année un écoulement sera assuré par l'encoche du déversoir.

Ces travaux visent à mieux répartir l'eau à l'étiage afin que les biefs principaux de l'Antenne soient mieux alimentés. Les travaux n'auront pas d'incidence sur la ressource en eau.

4.2 INCIDENCE SUR LE FONCTIONNEMENT HYDRAULIQUE

Actuellement, la Chazotte subit un déficit hydrique à l'étiage. La reconstruction du déversoir permettra de garantir une lame d'eau plus longtemps et plus élevée dans la Chazotte tout en maintenant un écoulement dans le bras de décharge du Veyron. L'incidence sur le fonctionnement hydraulique des affluents de l'Antenne est donc positive.

Pendant les travaux, la Chazotte continuera à s'écouler normalement et le Veyron sera alimenté par un tuyau si besoin. Les travaux étant prévus en période estivale, le débit sera relativement faible voire nul. L'incidence sur le fonctionnement hydraulique des rivières sera donc minime.

4.3 INCIDENCE SUR LES BIENS, LES PERSONNES ET LES USAGES

Les premières habitations sont relativement éloignées de l'ouvrage concerné par les aménagements. Les nuisances temporaires (sonores et paysagères) durant la période des travaux ne seront donc pas une gêne pour la population.

La construction d'un déversoir neuf permettra de sécuriser le passage d'une rive à l'autre.

L'incidence sur les biens, les personnes et les usages est globalement positive.

4.4 INCIDENCE SUR LE PATRIMOINE NATUREL

Pendant les travaux :

Le projet engendrera une nuisance sonore et un dérangement de par le fonctionnement des pelles et la circulation des engins le temps des travaux. Par contre l'activité nocturne de la Loutre ne sera pas perturbée.

La mise en place d'un cordon de terre telle que prévue dans le projet ne perturbera pas le bon écoulement des deux rivières. Mais elle occasionnera un dérangement très localisé et temporaire du milieu aquatique par une turbidité. Une zone restreinte derrière le cordon sera asséchée le temps de la réalisation des travaux.

Le projet ne présente pas d'incidence notable sur la qualité des eaux superficielles. Seule une turbidité temporaire et localisée sera observée lors de la mise en place et l'enlèvement des batardeaux. L'incidence sera très faible et ponctuelle.

Après les travaux :

La végétalisation des berges et des matériaux remaniés se fera rapidement.

Le déversoir reconstruit offrira une plus grande lame d'eau à la Chazotte à l'étiage, rivière susceptible d'accueillir une plus grande diversité d'habitats et d'espèces aquatiques que le bras de décharge.

Grâce à l'encoche et à la passe rustique, le nouveau déversoir permettra un passage libre des poissons entre l'amont et l'aval du bras de décharge c'est à dire entre la Chazotte et le Veyron.

Globalement, on peut considérer l'incidence sur le patrimoine naturel comme temporairement faible et positive sur le long terme.

4.5 INCIDENCE PAYSAGERE

L'aspect paysager a été particulièrement soigné pour ces travaux par la mise en place de techniques douces sur l'ouvrage et les berges. La végétalisation des berges et des matériaux remaniés se fera rapidement.

L'incidence paysagère sera très faible et ponctuelle.

4.6 INCIDENCE SUR LA QUALITE DES EAUX SOUTERRAINES

Le projet ne présente pas d'incidence sur la qualité des eaux souterraines.

5 NATURA 2000

Cf. pièce n°9 : zonage Natura 2000

5.1 CARACTERISATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE

Le site des travaux se trouve en zone Natura2000, SIC de la Vallée de l'Antenne, site n°71, FR5400473. L'opérateur est la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO 17) assistée par le Centre Régional de la Propriété Forestière Charente-Nature comme expert associé.

Le Document d'Objectifs (DOCOB) a été validé le 12 février 2004.

Le territoire concerné représente près de 1 173 ha (54 % en Charente et 46 % en Charente-Maritime). Il s'agit d'un des sites alluviaux les mieux conservés avec, notamment des surfaces encore importante couverte par l'aunaie-frênaie inondable parcourue par un dense chevelu de bras secondaires de l'Antenne, petite rivière se jetant dans la Charente, à proximité de Cognac. Ce site a été reconnu d'intérêt communautaire au titre des ZSC. L'essentiel de la vallée est occupée par une végétation adaptée à des submersions régulières par les crues.

Son intérêt faunistique est très élevé avec la présence de la Loutre et du Vison d'Europe qui occupent de manière permanente les milieux aquatiques et rivulaires du site, d'une guildes diversifiée d'amphibiens (rainettes) et d'invertébrés rares comme la Rosalie des Alpes. C'est pour sa richesse en espèces animales que le site a été inventorié en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (31 espèces animales menacées, 3 espèces végétales protégées dont 2 considérées comme menacées en France).
Nombre d'habitats naturels d'intérêt communautaire : 7 (dont 2 prioritaires).

Sur le site, les espèces susceptibles d'être concernées sont notamment la Loutre d'Europe, le Vison d'Europe, la Rosalie des Alpes.

Habitats d'intérêt communautaire

- Annexe I -

Eaux eutrophes dormantes ou faiblement courantes à végétation aquatique (3150)	= Milieux concernés par les travaux
Eaux courantes des rivières de plaines (3260)	
Mégaphorbiaies (6430)	
Prairies maigres de fauche (6510)	
Forêts de Chêne vert (9340)	

Habitats d'intérêt communautaire prioritaires

Pelouses calcicoles atlantiques (6210)	
Forêts alluviales à aulnes et frênes (91E0)	= Milieux concernés par les travaux

Espèces d'intérêt communautaire
(Annexes II, IV (*en italique*) de la Directive Habitats)

Mammifères :	Oiseaux :	Insectes :
Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Bihoreau gris	Cordulie à corps fin
Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>)	Circaète Jean-le-Blanc	Rosalie des Alpes
Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Busard Saint-Martin	Lucane cerf-volant
Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>)	Busard des roseaux	Grand capricorne
Minioptère de Schreibers	Grue cendrée	Cuivré des marais
Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>)	Engoulevent d'Europe	Agrion de Mercure
Vespertilion de Daubenton	Bondrée apivore	Gomphe de Graslin
Vespertilion à moustaches	Milan noir	
Vespertilion de Natterer	Martin-pêcheur	Amphibiens :
Sérotine commune	Pie-grièche écorcheur	Crapaud accoucheur
<i>Pipistrelle commune</i>		Rainette méridionale
<i>Pipistrelle de Kuhl</i>	Reptiles :	Rainette arboricole
Barbastelle	Lézard vert	Grenouille rousse
Noctule commune	Lézard des murailles	Grenouille agile
Oreillard roux	Couleuvre verte et jaune	Crapaud calamite
Loutre d'Europe	Couleuvre d'Esculape	Grenouille verte
Vison d'Europe	Triton marbré	Grenouille rieuse
Genette		
Putois	Poissons :	
	Chabot	
	Lamproie de rivière	
	Lamproie de Planer	

5.2 INCIDENCE DU PROJET SUR LES HABITATS PRIORITAIRES

Le projet ne présente qu'une incidence très limitée sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présentes sur le secteur.

Les berges, sur lesquelles se situent principalement les travaux, sont des lieux préférentiels pour les déplacements nocturnes de la Loutre, du Putois, de la Genette et du Vison.

Les perturbations temporaires et très localisées n'auront pas de répercussions notables sur ces espèces qui auront encore un large champ d'actions sur les berges des rivières pour leur activité.

La perturbation sera également très limitée pour les autres espèces animales présentes sur le site Natura 2000.

Les travaux n'auront qu'une incidence faible, temporaire et très localisée.